



A. D. E. L.

Association De l'Environnement pour Lissieu

Association sous le régime de la loi 1901 et du décret du 16 août 1901

Enregistrée sous le n° 0691026811 (Préfecture du Rhône)

Place de la Mairie 69380 – LISSIEU

adel.environnement@hotmail.fr

Site: <http://adel-environnement.weebly.com>

Monsieur le Maire
MAIRIE

69380 LISSIEU

Lissieu, le 25 janvier 2019

Objet: NUISANCE SONORE DE LA JONCTION A89/A6

Monsieur le Maire,

Nous arrivons à l'échéance annuelle après la mise en service de la jonction A89/A6.

Les résultats des mesures effectuées par APRR seraient conformes à l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures autoroutières.

Cet arrêté, ancien, n'est plus adapté à l'évolution de la pollution sonore ressentie par les habitants qui se plaignent de l'accroissement considérable du bruit quelque soit la météo ou l'heure du jour et de la nuit.

Nous souhaitons que vous interveniez auprès des autorités compétentes, afin que soient améliorées les protections acoustiques à la source, qui sont manifestement insuffisantes.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Armand Weingertner
Président

Copie: Madame Blandine Brocard, Députée du Rhône